

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 17 janvier 2011
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Oscar Dalem, Gisèle Gérard, Michel Hamtiaux, Lucy Hausman, Marie-Noëlle Minguet, Michel Piret, Christian Silvestre, Steven Van Erps, Nicole Widart.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Françoise Rahier, DGO3,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA),
Monsieur Benoît Houbeau, Auteur de programme (GREOA).

Excusés : Mesdames et Messieurs Angèle Distrée, Consuelo Montejo, Rémi Nuyts, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters.

La réunion débute à 20h.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2010

Monsieur Dalem demande d'inclure les actions du Conseil des seniors dans la liste d'actions et les tableaux récapitulatifs.

2. Composition de la CLDR : démission d'un membre

Le conseil communal a pris acte de la démission de Madame Claire Perilleux pour des raisons de santé. Il est proposé de publier un article dans le Bulletin communal pour relancer un appel à candidatures. Madame Rahier suggère de faire le point sur les personnes qui n'ont pas participé à trois réunions consécutives.

3. Fiches-projets : préciser les besoins

Monsieur Lecerf informe les membres de la CLDR que le bureau d'études Lacasse est venu présenté une première version de son travail au Collège au mois de décembre 2010. Lors de cette rencontre, le bureau d'études a demandé des informations complémentaires sur les

projets. L'objectif est de revoir les besoins relatifs aux projets qui ont été transmis au bureau d'études afin de s'assurer que tous ceux-ci figurent bien dans les fiches-projets et d'en préciser certains points.

Les fiches-projets transmises au bureau d'études sont distribuées aux membres de la CLDR. Pour chacune d'elles, l'agent de développement fait un rappel de la description du projet.

Fiche 1.2 : Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale

Monsieur Lecerf indique qu'en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, le choix s'est porté sur la création d'un local à louer à des gardiennes ONE plutôt que la création d'une crèche. En effet, la création d'une crèche n'est pas possible financièrement pour la Commune. Monsieur Lecerf indique que les gardiennes ONE de la commune de Hamoir sont demandeuses d'une telle structure qui permettrait de compléter l'offre actuelle en matière de garde d'enfants. Actuellement, la législation autorise le regroupement de deux gardiennes ONE mais il semble que la législation puisse évoluer et permettre à trois gardiennes de se grouper. Le groupement de gardiennes ONE offre des avantages en ce qui concerne les plages horaires, les jours de maladie... Certains membres de la CLDR craignent que la demande soit élevée et qu'un local ne suffise pas. Il est indiqué que si le projet fonctionne et qu'il ne permet pas de répondre à toutes les demandes, un second local pourra être envisagé, éventuellement dans un autre village afin de répartir les structures sur le territoire communal. Les gardiennes ONE seront consultées pour connaître les besoins par rapport au local.

La première version de l'esquisse est présentée aux membres pour voir si tous les besoins sont bien rencontrés.

Les membres de la CLDR s'interrogent sur la meilleure alternative pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. En effet, un ascenseur engendre un coût d'entretien annuel important. Il est proposé d'envisager la création d'une rampe d'accès mais il semble que cela ne soit pas réaliste au vu de la longueur nécessaire. Certains participants évoquent la possibilité de ne pas créer d'étage et d'agrandir la surface au sol. Cependant, cette alternative n'est pas retenue au vu des déperditions de chaleur et de l'aspect esthétique. Il semble donc que l'ascenseur soit la meilleure solution. Par contre, la localisation de l'ascenseur est à étudier. Les participants ne sont pas convaincus que la tour soit la meilleure solution pour celui-ci.

Madame Bissot indique qu'il faut prévoir un local de lecture séparé de la bibliothèque en vue d'une reconnaissance par la Communauté française. Il est indiqué que l'esquisse revue sera montrée à la Communauté française pour avis.

En ce qui concerne la salle de réunions de 100 m², il est demandé de prévoir un accès extérieur. Un local de rangement est également souhaité. Les participants pensent qu'il faut qu'il soit en deux parties. Une partie accessible à tous pour ranger les tables et les chaises et une partie avec un accès limité pour ranger le matériel de projection, le matériel éventuel de certains comités...

Il est demandé de prévoir davantage de sanitaires.

Les participants rappellent qu'il faut veiller à l'aspect énergétique du bâtiment. Il faut que cette rénovation puisse servir d'exemple à la population. Il est demandé de décrire davantage cet aspect dans la fiche-projet.

Fiche 1.3 : Aménagement de la Maison Biron et de la Grange et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron

La première version de l'esquisse est présentée aux membres pour voir si tous les besoins sont bien rencontrés.

Madame Widart indique qu'il y a un souhait de mettre plus en avant les activités relatives au jazz (ex: café concert) dans la fiche-projet et que la salle prévue dans la Maison Biron doit être réfléchi en tenant compte de ces activités. Monsieur Lecerf rappelle qu'il faut que le local de réunion soit polyvalent et pas uniquement orienté sur les activités en rapport avec le jazz. Il faut en effet que le local puisse accueillir ces activités mais pas uniquement. Il doit être conçu pour être le plus polyvalent possible.

Les membres de la CLDR émettent quelques remarques par rapport à l'esquisse. Les sanitaires doivent être plus accessibles depuis la salle de réunion. Le bâtiment de l'ancien four à pain n'a pas été pris en compte alors qu'il figure dans la fiche-projet.

Madame Rahier indique que la fiche-projet doit décrire les besoins de manière plus précise. Il faut ajouter un paragraphe sur les souhaits en matière énergétique du bâtiment. Il faut également intégrer l'école comme utilisateur du bâtiment.

Fiche 1.4 : Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos en lien avec cette voie et la Maison de village

L'agent de développement montre un plan de situation du village de Filot (Grand Route, espace de repos à aménager, église, Maison de village, plaine de jeux, cimetière, promenade, arrêt de bus...). Celui-ci doit permettre de prendre en compte tous les éléments et d'identifier si aucun besoin n'a été oublié.

Les membres de la CLDR rappellent qu'il est important de sécuriser la traversée de la Grand Route. Il est proposé de demander au bureau d'études d'étudier la faisabilité d'un passage sous la route au niveau de la Maison de village. Pour l'aménagement de l'espace de repos, il est demandé de préciser au bureau d'études que les bulles à verre peuvent être déplacées si nécessaire.

Quelques précisions sont apportées concernant la justification du projet. L'espace de repos pourra également servir pour les promeneurs. La liaison sécurisée servira de trottoirs aux logements du lotissement en projet pour aller vers le centre du village (école, église, maison de village...).

Fiche 1.9 : Réalisations d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h

Pour tous les aménagements, il faut tenir compte des piétons. Sur la Route d'Insegotte, un petit aménagement peut être prévu près de la croix (petit patrimoine). A Werbeucommune, il faut également prendre en compte la circulation des cyclistes.

Fiche 1.11 : Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau du Blokai en vue d'améliorer la protection des cours d'eau

Aucun élément nouveau n'est ajouté à la fiche-projet.

Fiche 2.1 : Aménagement du centre du village dans une optique de convivialité et en lien avec le dossier relatif à l'assainissement des eaux

L'agent de développement montre un plan de situation du village de Fairon (RAVeL, école, église, Maison de village, plaine de jeux, promenade, arrêt de bus...). Celui-ci doit permettre de prendre en compte tous les éléments et d'identifier si aucun besoin n'a été oublié.

Il est proposé de reformuler la description de la fiche en mettant en avant les usagers doux: organiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine. En effet, le centre du village est un lieu de passage à partir du quartier du Chirmont, RAVeL, école, plaine de jeux, Maison de village, promenade... et il y a une mauvaise cohabitation entre les différents usagers.

Madame Rahier indique que plusieurs phases de réalisation sont possibles :

- une étude de mobilité (flux, stationnement, différents usagers...). Il est important de bien définir les éléments de l'étude : périmètre, les différents problèmes à résoudre... Dans la fiche, il peut être stipuler qu'il est difficile d'établir un budget avant d'avoir réalisé l'étude de mobilité;
- des aménagements qui peuvent également être réalisés en plusieurs phases.

Madame Rahier indique qu'il faut supprimer dans le titre le lien avec le dossier relatif à l'assainissement des eaux.

Fiche 2.2 : Création de logements intergénérationnels dans le parc Biron

Le bureau d'études souhaite savoir jusqu'à quel point il faut envisager la vie en commun. Les participants indiquent qu'il faut des logements qui répondent à deux besoins :

- offrir une solution aux personnes âgées qui souhaitent rester dans la commune mais dont le logement n'est plus adapté (trop grand, difficulté d'accès aux services...). En outre, cela aura pour conséquence de mettre des maisons sur le marché.
- offrir une solution aux jeunes qui veulent rester dans la Commune mais qui ne trouvent pas de logements libres.

Ces logements n'auront pas de pièces de vie en commun mais il leur sera possible de faire des activités en commun (local dans la Maison Biron, jardin). La gestion des espaces communs pourrait poser problèmes. En outre, les personnes intéressées par ces logements ne souhaitent peut-être pas partager des pièces de vie.

Dès lors, il est décidé de ne plus parler de logements intergénérationnels. Dans la fiche, il faut indiquer qu'il faudra établir un règlement qui précise les critères d'accès à ces logements. Il faut également cibler les personnes que l'on souhaite dans ces logements (personne seule, couple avec ou sans enfants...).

Il faut également spécifier dans la fiche-projet qu'on souhaite des logements passifs et dont la gestion des énergies se fait par bloc et pas par logement.

Fiche 2.5 : Aménagement de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal

L'agent de développement montre un plan de situation d'une partie du village de Comblain-la-Tour (gare, école, Maison Biron, promenade, arrêt de bus...). Celui-ci doit permettre de prendre en compte tous les éléments et d'identifier si aucun besoin n'a été oublié.

Il est proposé d'étendre le périmètre dans la rue des écoles jusqu'à l'aménagement réalisé près de l'école.

Monsieur Dalem informe les autres membres de la CLDR que le propriétaire du sentier qui relie la rue du Vicinal au parc Biron s'inquiète des conséquences en cas d'accident à cet endroit. Il souhaiterait pouvoir placer un panneau indiquant qu'il n'est pas responsable en cas d'accident. Monsieur Lecerf indique que la Commune ne peut pas placer ce panneau si le passage reste privé. Il suggère d'intégrer ce sentier à l'espace public. Il est convenu d'intégrer l'acquisition et l'aménagement de ce sentier dans la fiche "Maison Biron". Monsieur Dalem souligne toutefois qu'il ne pense pas que le propriétaire souhaite vendre ce passage.

4. Divers

Lors de la prochaine CLDR, le bureau d'études viendra présenter les esquisses.

Fin de la séance à 22h30.